

À NOUVEAU, LES RETRAITÉS MENACÉS !

Le 17 septembre à 10 heures, le rapport VACHEY a été présenté à la télévision par son auteur.

Il formulait des propositions quant au financement de la 5^{ème} branche de la Sécurité sociale consacrée à l'autonomie, promulguée le 7 août.

On peut s'interroger sur la nécessité de créer une branche spécialement dédiée aux questions de perte d'autonomie, qui peuvent toucher jeunes comme anciens, alors que la branche assurance-maladie actuelle est en charge des questions de santé. Handicapés et personnes âgées se retrouveraient ainsi mis à part alors qu'ils auraient toute leur place dans la branche maladie.

Qui va financer cette branche ?

Si on peut avoir des positions différentes sur l'utilité de cette « **branche** », une chose est sûre :

pour nous faire les poches,

M. VACHEY ne manque pas d'idées ! Qu'on en juge :

► **1^{ère} mesure** envisagée : **augmenter** (encore une fois !) la **CSG de plus de 10 %**, pour la mettre au niveau de celle des actifs : 9,2 %.

► **2^{ème} mesure** : **baisse des dispositifs fiscaux pour l'impôt sur le revenu des retraités : l'abattement de 10 % serait ramené à 5 %** ce qui rendrait des milliers de retraités imposables, leur supprimerait l'accès à certaines dispositions réservées aux personnes non imposables et augmenterait l'impôt de ceux qui le sont déjà.

► **3^{ème} mesure** serait une **nouvelle « journée de solidarité »** pour tout le monde, actifs et retraités, c'est-à-dire une taxe supplémentaire : un jour de congé en moins pour actifs et pour les retraités, cela pourrait se traduire par le doublement de la contribution additionnelle de

solidarité (**CASA**) soit le **passage de 0,3 % à 0,6 %** du prélèvement sur nos pensions.

► **4^{ème} mesure**, comme si ce n'était pas suffisant : ceux qui emploient une aide à domicile et ont plus de 70 ans se verraient appliquer **une cotisation patronale** dont ils étaient jusqu'à présent exonérés. De plus, le crédit d'impôt serait limité à 6 000 €, pénalisant les personnes ayant besoin de plus de 40 minutes d'aide jour.

► **5^{ème} mesure**, **l'abaissement du plafond de la réduction au titre des frais de dépendance et d'hébergement** pour les personnes âgées accueillies en établissement.

► Enfin, **l'aide personnalisée** pour l'autonomie (APA) dont bénéficient les personnes dépendantes pourrait être **revue en fonction du patrimoine**, etc.

Au total, ce serait environ 4,2 milliards pris aux retraités, soit 70 % des 6 milliards nécessaires à une future loi sur le « **grand âge** » par ailleurs renvoyée à la fin de la mandature actuelle !

En clair, pour le gouvernement puisque l'autonomie est un problème de vieux, que les vieux paient !

Pour l'auteur du rapport, faire payer les retraités est « *logique* » car, en moyenne, « *le revenu des retraités sera 10% plus élevé que celui des actifs en 2020* », il oublie de dire que les pensions sont inférieures aux salaires ; il ajoute le patrimoine dans le revenu qui, c'est logique, s'accumule avec l'âge. Est-ce que les retraités sont responsables de la crise sanitaire et du chômage ? La direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) ; dans sa récente étude sur 2018, souligne que le pouvoir d'achat de la pension

moyenne a diminué de **4,7 %** en 10 ans et une pension sur trois est inférieure à 1 000 €. A ce jour, du fait de l'absence de revalorisation réelle depuis 7 ans, plusieurs millions de retraités ont une pension NETTE inférieure à celle qu'ils percevaient au 1^{er} avril 2013, date de la dernière revalorisation.

Et ce ne sont pas les 0,3 % de cette année (sauf pour les pensions inférieures à 2 000 € qui ont eu ... 1 %) et les (peut-être) 0,4 % de l'an prochain qui changeront quoi que ce soit.

Ces mesures sont un véritable racket contre les salariés et surtout les retraités qui devraient encore une fois payer la note !

NON !

La perte d'autonomie doit être prise en charge à 100% par l'assurance-maladie dans le cadre de la solidarité nationale !